

Envoi par courriel

Québec, le 28 mars 2007

Monsieur Pierre Bilodeau, biologiste  
Direction régionale Montérégie  
Monsieur Luc Major, biologiste  
Direction régionale Chaudière-Appalaches  
Monsieur Grégoire Ouellet, biologiste  
Direction régionale Mauricie-Centre-du-Québec  
**Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**  
Secteur Faune  
5575, rue Saint-Joseph  
Trois-Rivières (Qc) G8Z 4L7

**Objet :   Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et  
          Montréal-Est**

Monsieur,

À la suite des séances de la première partie de l'audience publique tenues à Saint-Hyacinthe les 12, 13 et 14 mars derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. Pouvez-vous préciser les mesures d'atténuation que vous entendez exiger du promoteur pour la traversée de cours d'eau jugés vulnérables en raison de la faune aquatique qui s'y trouve (PR3.1, p. 7-50) ?
2. Pouvez-vous expliquer la procédure d'évaluation de demande de permis pour l'empiètement de l'oléoduc dans les aires de confinement du Cerf de Virginie en vertu de la *Loi sur les habitats fauniques* (PR3.1, p. 7-33) ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu que la deuxième partie de l'audience débutera le 16 avril prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission